

FICHE D'INFORMATION N° 11

Autosuffisance familiale (FSS) et opportunités et autosuffisance pour les résidents (ROSS)



*Les résidents pourront continuer à bénéficier des programmes «d'autosuffisance» tels que les programmes d'autosuffisance familiale et **d'opportunités** et **d'autosuffisance pour les résidents**.*



Après la RAD, puis-je encore participer au programme FSS ou ROSS?

Oui. Si vous participez actuellement à ces programmes dans votre logement public, vous pouvez continuer à participer aux programmes Autosuffisance familiale (FSS) et Opportunités et autosuffisance pour les résidents (ROSS) une fois que votre propriété aura été convertie dans le cadre de la Démonstration d'aide à la location (RAD).



Qu'est-ce que le programme FSS?

Le FSS est un programme volontaire qui aide les familles à obtenir et à conserver un emploi rémunéré (c'est-à-dire un emploi qui fournit un revenu suffisant pour couvrir les besoins de base d'une famille) en mettant les résidents en contact avec des services tels que la garde d'enfants, le transport, l'éducation, la formation professionnelle, le conseil en matière d'emploi, le placement et le traitement ou le conseil en matière de toxicomanie ou d'alcoolisme. Si vous avez décidé de participer au programme FSS dans votre logement public, vous avez signé un **Contrat de participation** de cinq ans, qui définit les règles du programme, les activités que vous devez réaliser et les objectifs du programme.

Pour mettre en œuvre le programme, l'autorité publique chargée du logement (PHA) aurait pu demander au HUD des subventions d'un an pour financer un **coordinateur de services** qui mettrait les résidents en contact avec les ressources. La PHA aurait également établi un compte bloqué FSS **pour vous**. Si vos revenus ont augmenté pendant le programme, et que vous avez payé un loyer plus élevé à votre PHA comme n'importe quel autre résident, mais que la PHA a placé le loyer supplémentaire sur votre compte bloqué. Les fonds placés sur le compte bloqué sont à votre disposition lorsque vous avez terminé avec succès le programme FSS.



Comment la RAD affecte-t-elle le programme FSS?

Lorsqu'une propriété de logement public passe par la RAD, la source de financement pour maintenir et exploiter la propriété et les règles régissant la propriété passent du programme de logement public du HUD aux programmes de la Section 8 du HUD. Dans le cadre de la RAD, la PHA peut convertir les logements publics en bons par projet (PBV) ou en aide au loyer par projet (PBRA). Selon le programme auquel

Hoja Informativa #11: Autosuficiencia Familiar (FSS) y Oportunidades y Autosuficiencia de los Residentes (ROSS)

vostra logement est converti après la RAD, les propriétaires peuvent ou non accepter de nouveaux participants au programme FSS. **Toutefois, en Dans les deux cas, si vous participez déjà au programme FSS dans votre logement public, vous pourrez toujours participer au programme FSS après la conversion RAD.**

Si votre propriété est convertie en bons par projet, elle fait partie du programme de bon de choix de logement (HCV) du HUD. Le programme HCV dispose d'un programme FSS (appelé HCV FSS) destiné aux résidents de la même manière que le programme de logement public dispose d'un programme FSS en faveur des résidents. Si vous participez au programme FSS dans votre logement public et:

- **La PHA a un programme HCV FSS**, la PHA doit vous convertir au programme HCV FSS. Dans ce scénario, la PHA peut également inscrire de nouveaux participants au programme HCV FSS s'il y a de la place.
- **La PHA n'a pas de programme HCV FSS**, la PHA doit établir un programme HCV FSS et vous convertir au programme. Dans ce scénario, la PHA n'est pas tenue d'inscrire de nouveaux participants au programme HCV FSS.

En général, pour les nouveaux participants au programme HCV FSS, les règles permettent à une PHA de mettre fin à votre aide à la location si vous ne respectez pas votre contrat de participation. Cependant, si vous **participez actuellement** au programme FSS dans un logement public et que vous vous convertissez ensuite au programme HCV FSS par le biais de la RAD, la PHA ne peut **pas** mettre fin à votre aide à la location pour cette raison.

Si votre propriété est convertie en aide au loyer par projet et que vous participez au programme FSS dans votre logement public, vous continuerez à participer au même programme FSS une fois que votre logement soit converti dans le cadre de la RAD. Le propriétaire continuera à vous fournir un coordinateur de services et à effectuer des paiements sur votre compte bloqué jusqu'à la fin de votre contrat de participation. Le propriétaire n'est pas tenu d'inscrire de nouveaux participants, mais il peut choisir de mettre en œuvre son propre programme SFS volontaire.



¿Qué es el Programa ROSS?

Le programme ROSS fournit des services de soutien et des activités d'autonomisation dans les logements publics. Les **coordinateurs de services** ROSS travaillent avec les familles pour augmenter leurs revenus et devenir autonomes, et avec les résidents âgés ou handicapés pour améliorer leurs conditions de vie afin qu'ils puissent vieillir sur place. Dans les logements publics, les PHA, les conseils de résidents et les organisations à but non lucratif peuvent demander au HUD des subventions de trois ans pour financer les coordinateurs de services ROSS.



Quel est l'impact de la RAD sur le programme ROSS?

Si votre logement public dispose actuellement d'un coordinateur de services ROSS et qu'il est converti par le biais de la RAD, vous pouvez continuer à participer au programme ROSS jusqu'à ce que la subvention triennale ait été dépensée. Une fois les fonds dépensés, la propriété ne peut plus être desservie par le financement ROSS car la Section 8 n'a pas de programme ROSS.